

**Association de Défense  
Des Contribuables de Givors**  
Chez Roland Ville Route du Drevet 69700 Givors  
**Alain Pelosato Président**  
**1 place Henri Barbusse 69700 Givors**

# **Assemblée générale 2011**

**Le 10 février 2012 salle Malik Oussekiné**

## **Rapport d'activités du président**

### **1) Impôts locaux**

En début d'année 2011, suite au débat d'orientation budgétaire du conseil municipal et l'adoption du budget par la majorité municipale (l'opposition a voté contre), nous avons rédigé et publié un tract distribué dans les boîtes aux lettres à 5 000 exemplaires. Ce tract est intitulé « Impôts locaux : la vérité ! » il est toujours disponible sur notre site.

Suite au débat d'orientation budgétaire du conseil municipal et le vote du budget, j'ai publié trois études sur notre site.

Une étude qui fait la comparaison entre ma feuille d'impôts de 2010 et celle de 2011. En fait, si le maire se vante d'avoir baissé les taux, il a dans le même temps « fiscalisé » les syndicats intercommunaux ce qui compense largement cette très faible baisse des taux communaux. D'autre part, les bases ont été réévaluées par l'Etat (qui le fait mécaniquement tous les ans) et donc, au final, on paie plus d'impôts. Et ce n'est pas tout. Il y a eu une modification de la répartition des impôts locaux entre le département et le Grand Lyon. Désormais la taxe d'habitation du département est levée par le grand Lyon qui a voté en 2011 une augmentation de plus de 10 % de cet impôt... Heureusement, en 2011, l'Etat a baissé ses frais de gestion ce qui a permis de compenser une partie de la hausse des impôts locaux...

Ainsi le foncier bâti augmente de 8 euros soit une augmentation de 0,4 %

La taxe d'habitation augmente également de 8 euros, soit de 1,2 %

La taxe d'habitation du Grand Lyon augmente de 34 euros soit 13,7 %

Rappelons que Passi et Reale ont voté cette dernière augmentation puisqu'ils siègent au Grand Lyon.

Les frais de gestion de l'Etat sont passés de 41 euros à 10 euros !

Une deuxième étude reprend les taux de toutes les taxes locales depuis 1993 et les excédents budgétaires de 2000 à 2011.

On constate ainsi que le taux de la taxe d'habitation passe de 18,11 à 20,24, la hausse est substantielle surtout que les bases ont été actualisées chaque année mécaniquement par l'Etat, cette augmentation des taux représente donc une considérable augmentation de l'impôt...

En ce qui concerne le foncier bâti, il faut revenir sur un problème que notre association avait soulevé lors de l'adhésion au Grand Lyon : le retour à Givors de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères). Cette taxe n'existait plus à Givors car Vallin l'avait intégrée au Foncier bâti. Il eût été juste alors de baisser le taux du foncier bâti du montant du taux de la TEOM qui est de 4,12 %. Or Passi a refusé de le faire. Dès 2007, une nouvelle taxe s'est donc installée sur notre feuille d'impôt, la TEOM. Il faut donc ajouter ce taux à celui du foncier

bâti pour faire des comparaisons. Ainsi le taux du foncier bâti est passé de 30,26 en 1996 à 35,75 en 2011 ! L'augmentation est considérable si on tient compte de l'augmentation des bases dont j'ai parlé...

Il y a un autre scandale concernant la TEOM (taxe sur les ordures ménagères). En effet, le Grand Lyon prélève plus d'argent qu'il n'en a besoin pour réaliser sa compétence de la collecte et de l'élimination des ordures ménagères. Il prélève trop d'impôt ! Il y a un excédent de plus de 20 millions d'euros !

Enfin j'ai également fait une étude sur 11 ans des excédents budgétaires de la commune de Givors. Parce que Passi prélève un lourd impôt et ne dépense pas l'argent ainsi prélevé. Cela paraît incroyable mais c'est vrai !

Sur ces 11 ans le budget communal a accumulé un excédent de 65 millions d'euros ! Passi sous-estime les recettes et surestime les dépenses ce qui fait qu'il y a en moyenne par an un excédent de 5 millions d'euros...

Comment sous-estime-t-il les recettes ? C'est simple : il fait voter le budget communal trop tôt et fait voter les taux à partir des bases de l'année précédente. Or ces bases ont, d'une part, été actualisées mécaniquement par l'Etat et d'autre part progressent naturellement par la construction de nouveaux logements. Or, le percepteur estime les nouvelles bases fin février en utilisant pour son calcul les nouveaux baux de locations et les nouvelles déclarations de construction. Il suffirait d'attendre début mars pour voter le budget en adoptant des taux au plus juste. Avec les élus d'opposition nous avons calculé que l'on pourrait baisser les taux de plus de 30 % si le budget était voté au plus juste !

## **2) L'utilisation de l'argent des contribuables**

Vous vous souvenez du tract injurieux édité par un adjoint, le dénommé Djamel Saadna, qui est employé à la mairie de Grigny au service communication. Ce tract était un vrai torchon droit sorti des égouts. Il insultait notre ami Jean-Marc Bouffard et moi-même. Il insultait indirectement l'ensemble des élus de l'opposition de manière ignoble. Michelle Palandre était intervenue contre ce tract lors d'un conseil municipal. Quelle n'a pas été notre stupéfaction d'apprendre que ce tract avait été financé par le Conseil général à la demande de Passi ! L'association, présidée par Saadna, a touché 1000 euros de subvention du département pour éditer ce torchon d'ignoble propagande ! J'ai donc écrit au président du Conseil général pour demander le dossier d'attribution de la subvention et il m'a répondu : Passi avait demandé la subvention pour une animation sociale et culturelle dans les quartiers ! De même que l'association présidée par Saadna... Je crois savoir que le Conseil général a demandé à Saadna de rembourser cette subvention.

Nous avons beaucoup travaillé sur le SPANC (service public d'assainissement non collectif). Daniel Martin s'était occupé personnellement de ce dossier. En fin de compte, suite à nos interventions, le Grand Lyon a confirmé qu'ayant la compétence de l'assainissement, c'est lui qui assurait les contrôles des installations. Elles restent payantes mais le coût est réparti sur plusieurs années.

Place De Bans et VMC. Devant la gestion désastreuse de ces deux réalisations, nous avons interpellé le maire dès début 2008 pour lui demander de nous communiquer les documents relatifs à ces deux sites. Le maire a refusé et j'ai été contraint de passer par la CADA et le tribunal administratif. J'ai traité dans le détail toutes les péripéties de cette instruction lors de notre précédente AG. Depuis, le 14 avril 2011, le tribunal administratif a condamné Passi à nous communiquer l'ensemble des pièces : bilan financier et règlement de la ZAC VMC, études du sous-sol, PV de visite de la commission de sécurité du LIDL à Bans... Mais, sous des arguties sans fondement, Passi n'a pas respecté la décision de justice et a refusé de communiquer le certificat de conformité du LIDL !

J'ai donc une fois de plus pris de mon temps pour saisir le préfet (chargé de mettre en œuvre la décision du tribunal) qui n'a jamais répondu à mes deux lettres, et de guerre lasse, j'ai demandé au tribunal administratif d'obliger Passi à exécuter la décision du tribunal. Suite à l'intervention du président du tribunal auprès de Passi, ce dernier, par l'intermédiaire de M. Fuentès, directeur général des services, a prétexté que je me serais mal exprimé dans ma demande et qu'il avait enfin compris ce que je demandais que ce n'était pas le certificat de conformité mais l'autorisation d'ouverture ! Inouï ! Je répondais par un long mémoire, dans lequel je demandais de qui se moquait M. Fuentès, et quelques jours après, le président du tribunal a sommé Passi de communiquer ce certificat de conformité en ces termes : « *En conséquence et dans l'hypothèse où le certificat de conformité ne serait pas produit dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la présente lettre, ce dossier fera l'objet d'une procédure contentieuse d'exécution avec risque de condamnation de la commune à astreinte.* »

Je ne cite pas les passages de ce courrier qui me donne raison à 100 % et condamne Passi de « chercher à interpréter la demande de l'association. »

Cette longue affaire qui dure maintenant depuis quatre ans trouve sa conclusion dans une victoire de notre association.

Dans les jours qui viennent, nous allons nous enquérir de l'utilisation des 3500 euros de la commune et des 7000 euros du Conseil Général par l'association Alter Ego présidée par un membre de la famille de Passi et membre de son cabinet. A la question de l'utilité de cette association posée par Michelle Palandre au conseil municipal, Passi a répondu que cette association achetait les dictionnaires et la présidente l'accompagnait pour la distribution...

Nous nous inquièterons également du bénéfice de 20 000 euros réalisé annuellement par le gestionnaire privé du marché forain (le Maire lui ayant confié cette gestion) et les milliers d'euros inscrits dans les dépenses de cette société pour réaliser de la publicité qu'on n'a jamais vue depuis des années...

Enfin, d'une manière générale il y aurait beaucoup à critiquer sur l'utilisation de l'argent public par le Maire. Je relèverais la dernière affaire en date : le recours des élus de l'opposition a permis de faire annuler deux délibérations qui avaient décidé de verser 230 000 euros à Givors développement pour des travaux de voirie que la commune n'avait jamais commandés !

- 3) Un certain nombre d'entre nous continuent à travailler au sein de l'association **CANOL** qui compte plus de 1000 adhérents et qui remporte des succès également au tribunal administratif...
- 4) Je continue à alimenter notre site qui est notre base d'information. Etant donné que ce site est hébergé gratuitement dans un de mes sites, il ne bénéficie pas de statistiques de fréquentation. J'ai donc installé des scripts de comptage sur chaque page html, mais ces scripts ne peuvent pas être installés sur les pages PDF, or ¾ de nos pages sont des pages PDF qui ne sont pas comptabilisées, ce qui fait qu'il faut que j'actualise régulièrement le compteur de visites en estimant les visites en proportion des pages PDF. J'estime à 6000 environ le nombre de visites pour l'année 2011 et près de 10 000 pages vues.

Givors, le 10 février 2012

**Alain Pelosato**